



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois, le onze juillet, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de Chancelade se sont réunis dans la salle ordinaire des séances, sur la convocation qui leur a été adressée le cinq juillet deux mille vingt-trois par Monsieur le Maire, conformément aux dispositions des articles L.2121-10 et 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**PRÉSENTS** : M. SERRE, Mme RENAUD, M. LAGOUTTE, Mme CHRIST, M. RIVOT, M. COUDASSOT-BERDUCOU, M. KUYE, Mme FAURE, Mme MOULHARAT, M. ANDRÉ É., Mme TOULLIER, M. LAPEYRONNIE, M. THOUVENIN de VILLARET, Mme CASADO-BARBA, M. PUGNET, Mme CALEIX, M. DUPEYRAT, M. GADY.

**ABSENTS EXCUSÉS** : M. MARCHIVE (pouvoir à M. LAPEYRONNIE), Mme CUCCURU-RIVOT (pouvoir à M. RIVOT), Mme BAYET (pouvoir à M. GADY). M. ANDRÉ J (pourvoir à M. ANDRÉ É), Mme VANDENBERGHE pourvoir à Mme TOULLIER)

**ABSENTS** : Mme DAUDOU-ESPOSITO, Mme LAUQUERE, M. RENO.

Madame CALEIX est élue secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**MOTION : Papeteries de Condat - Le Lardin**

Rapporteur : Monsieur Pascal SERRE

L'annonce par le groupe LECTA du projet de cessation de l'activité de la ligne 4 de production des papeteries de Condat-le-Lardin, avec une menace sur ses 187 emplois, amène Monsieur le Maire à proposer aux élus du Conseil municipal de Chancelade d'exprimer leur inquiétude et leur solidarité envers l'ensemble des acteurs de ce territoire marqué par une solide tradition papetière au travers de la motion présentée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la motion « **Papeteries de Condat - Le Lardin** »

Fait et délibéré à CHANCELADE, le 11 juillet 2023.  
POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS.

**Certifié exécutoire compte-tenu :**

- De la transmission en Préfecture le
- De la publication le

Pascal SERRE  
Maire

